Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA D'AFFAIRES

Le visa d'affaires est un visa Schengen de court séjour permettant de séjourner dans l'espace Schengen (durée maximale de 90 jours).

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa valide pendant au moins trois mois après la date de retour au Canada. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination.	
3. Formulaire de demande dûment rempli et signé.	
4. Une photographie d'identité en couleur (prise au cours des six mois précédant le dépôt de la demande), de face, sur fond clair et conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Passeport valable au moins trois mois après la date de retour prévue. Le passeport doit également comporter au moins deux pages vierges.	
6. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou enveloppe préadressée), portant l'adresse du demandeur en tant que destinataire et celle du Consulat en tant qu'expéditeur, accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	
7. Copie de la réservation des billets d'avion aller-retour ainsi que de l'itinéraire complet. Il est précisé que l'achat préalable du billet d'avion ne garantit pas la délivrance du visa.	
8. Réservation hôtelière indiquant le numéro de réservation, le nom du demandeur, l'adresse et le numéro de téléphone de l'hôtel, ou déclaration d'hébergement signée par la personne qui invite le demandeur, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité.	
9. Documents justificatifs de la situation sociale et professionnelle : Pour les salariés, lettre de l'employeur ; Pour les travailleurs indépendants, relevés bancaires des trois derniers mois, copies des déclarations de revenus de l'entreprise et certificats d'immatriculation de la société ; Pour les retraités, copie des documents attestant du versement de la pension de retraite.	
10. Justificatif de ressources financières suffisantes pour subvenir à ses besoins (conformément à la directive du ministère de l'Intérieur du 1er mars 2000) : relevés bancaires des trois derniers mois, faisant clairement apparaître le nom du titulaire du compte, ainsi que les bulletins de salaire, le cas échéant.	
11. Programme du séjour, indiquant les contacts professionnels ainsi que leurs coordonnées en Italie, accompagné d'une lettre d'invitation à des fins professionnelles émise par l'entreprise ou la société invitante en Italie, précisant l'objet et la durée du voyage. La lettre doit être signée par un représentant de la société italienne et accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité avec photographie ainsi que d'un extrait du Registre des entreprises de la société, délivré par la Chambre de commerce compétente.	
12. Police d'assurance médicale de voyage valable dans l'ensemble de l'espace Schengen. Les éléments suivants doivent être soulignés ou mis en évidence : le nom du demandeur ainsi que la couverture des frais médicaux d'urgence (minimum 30 000 €), y compris les frais d'hospitalisation et le rapatriement pour raisons médicales ou en cas de décès.	

NOTES
